

Réunion publique Marboz 18 novembre 2013

Date et heure : le 18 novembre 2013 à 18 heures 35

Lieu : Marboz (Ain)

En tribune CPDP : Jean-Yves OLLIVIER, Jean SORNAY

En tribune GRTgaz : Denis SUISSE-GUILLAUD, Daniel BOURJAS,
Ludovic LECELLIER

Durée : 2 heures

Participants :

Ont participé au débat public :

Pour la Commission nationale du débat public

Jean-Yves OLLIVIER, Président de la CPDP

Jean Sornay, CPDP

Pour GRTgaz

Denis SUISSE-GUILLAUD, Directeur de projet

Daniel BOURJAS, Directeur régional

Ludovic LECELLIER, Responsable des études

Jean-Yves OLLIVIER

Bonjour à toutes et à tous et merci d'avoir répondu à notre invitation pour cette réunion de débat public sur les deux projets Arc Lyonnais et Val de Saône. Je commencerai déjà à passer la parole à Monsieur le Maire de Marboz en le remerciant de nous accueillir dans ses locaux.

Alain GESTAS, Maire de Marboz

Bonsoir à tous. Je crois que l'introduction sera très brève, mais je vois par la présence que vous manifestez ce soir tout l'intérêt que vous portez aux notions de sécurité et surtout aux notions de clarté. Je crois que les représentants de GRDF aujourd'hui sont dans ce cadre-là et que nous aurons l'occasion de voir à travers l'exposé qui va nous être fait quelles sont les conséquences et surtout quel sera le tracé de l'Arc Lyonnais qui va nous concerner directement. On a eu l'occasion, ces dernières semaines, d'avoir plusieurs réunions qui avaient trait au PPRT, notamment sur la commune d'Étrez lorsque nous nous sommes rencontrés, à Marboz aussi. Je crois que dans ce contexte-là, ça montre tout l'intérêt que la population peut porter à ce genre d'aménagement. En tous les cas, je vous souhaite une

attention toute particulière sur les propos qui vont être tenus ce soir et qui sont de nature à nous renseigner, à nous permettre de comprendre d'une part quel est l'enjeu de ces nouvelles canalisations et surtout de quelle manière elles vont être réparties sur notre territoire. Je ne serai pas plus long et puis je vous souhaite à tous une bonne soirée.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci, Monsieur le Maire. La soirée va être organisée de la façon suivante : je vais faire une petite présentation sur ce qu'est le débat public. Ensuite, GRTgaz fera une présentation synthétique des projets qui concernent cette réunion. Enfin, nous ouvrirons la phase débat et échanges avec la salle.

[Présentation de la Commission Nationale de Débat Public](#)

Jean-Yves OLLIVIER

Pourquoi un débat public ? La procédure de débat public est une procédure légale qui a été instaurée par la loi en 1995, modifiée en 2002, et l'objectif est de permettre au public d'être informé et de formuler des avis sur les grands projets d'équipements ayant un impact sur le territoire. Avant la procédure de débat public, le grand public avait connaissance, tout à fait en phase finale, au moment de l'enquête publique, des projets qui concernaient le territoire. GRTgaz, le maître d'ouvrage, a saisi la Commission Nationale de Débat Public en janvier 2013 de deux projets : Val de Saône et Arc Lyonnais et la Commission Nationale a décidé de soumettre à débat public ces deux projets compte tenu de leur importance et de leur impact sur le territoire. Elle a décidé de regrouper ces deux projets au sein d'un seul débat public et vous-mêmes, vous êtes très directement concernés vu que vous êtes à l'articulation des deux projets.

Vous n'aurez qu'une seule réunion pour aborder ces deux projets. L'objectif, c'est d'organiser la concertation avec le public sur les projets avant la prise de décision concernant leur réalisation. C'est tout à fait à l'amont, avant même que la décision soit prise, que vous êtes saisis de ces projets. La Commission Nationale de Débat Public est une autorité administrative indépendante, indépendante des pouvoirs politiques et indépendante des autorités administratives. Elle est chargée de veiller à la participation du public aux processus d'élaboration des projets d'aménagements et d'équipements d'intérêt national, aux bonnes conditions d'information du public et elle émet tous avis ou recommandations de nature à favoriser et développer la concertation avec le public. Lorsque la Commission Nationale a décidé de soumettre à débat public ces deux projets de GRTgaz, elle a composé une Commission Particulière du Débat Public chargée d'organiser et d'animer cette phase de débat public.

La Commission pour ce débat public est composée de six membres qui ont été nommés par la CNDP. A ma droite, Jean Sornay. Anne-Marie Odunlami qui est dans les travées. Séverine Barberet. Michel Rostagnat et moi-même qui composons cette Commission Particulière. La Commission Particulière, comme la Commission Nationale, est indépendante du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics. C'est la Commission qui diffuse une information complète, transparente et objective sur les projets à destination du public. Tous les documents concernant le débat public figurent d'ailleurs sur notre site internet qui regroupe toutes les informations concernant ces projets et les réunions de débat public.

Vous avez en particulier le compte-rendu exhaustif de toutes les réunions qui se sont tenues et qui se tiendront, de même que les documents du maître d'ouvrage et les questions qui ont été posées sur le site internet par le public et les réponses qui ont été fournies. La Commission particulière permet à la population de s'exprimer dans le cadre des réunions publiques ou par le biais aussi de contributions écrites qui peuvent être soit des questions, comme je l'ai déjà dit tout à l'heure, soit des cahiers d'acteurs lorsqu'il s'agit d'un collectif, d'une collectivité, d'une association, d'un organisme consulaire, qui souhaite développer son argumentaire et le faire par écrit. La Commission Particulière veille à ce que Le maître d'ouvrage réponde en particulier aux questions posées par le public.

Les principes fondamentaux du débat public

Jean-Yves OLLIVIER

Trois principes fondamentaux s'appliquent à ce débat public. D'une part, le principe d'équivalence. C'est-à-dire que toute personne a la possibilité de s'exprimer, de poser une question ou d'émettre un avis ou une proposition. Le principe de transparence. L'information fournie par la CPDP doit être claire, compréhensible par tous, accessible par tous sans privilégier quiconque. Toute l'information est sur le site internet et c'est seulement cette information qui alimente le débat public. Enfin, troisième principe, c'est l'argumentation. Les réunions de débat public ne sont pas des réunions pour savoir si, majoritairement, les gens sont pour ou contre ou autre. Non. Nous sommes en charge d'enregistrer les arguments que les uns ou les autres souhaitaient exposer concernant ce projet public.

Arguments concernant le passage envisagé, concernant l'impact sur le territoire. Le débat public, c'est important, porte sur les deux aspects du projet. C'est-à-dire à la fois sur les justifications concernant la réalisation des projets et d'autre part concernant leur impact territorial. La CPDP a deux principes de déontologie à respecter. C'est la neutralité. La Commission Particulière n'est pas pour ou contre le projet, nous n'avons pas d'avis en conclusion du débat public à formuler sur la réalisation ou pas du projet. Par contre, nous avons à exprimer, à recueillir et à répercuter tous les arguments que nous aurons entendus à l'occasion de ce débat public. Deuxième principe ; c'est l'indépendance, je l'ai déjà dit, nous sommes indépendants du maître d'ouvrage et des pouvoirs publics.

Dans ce contexte-là, comment avons-nous organisé le débat public sur Arc Lyonnais et Val de Saône ? 19 réunions publiques ont été organisées partant de Saint-Avit dans la Drôme qui est le point le plus méridional du projet Arc Lyonnais jusqu'à Voisines dans la Haute-Marne qui est le point le plus septentrional de Val de Saône. Le projet est donc territorialement important, vu qu'il couvre trois régions et six départements sur près de 400 kilomètres de long. Sur ces 19 réunions, 17 réunions ont été organisées dans le fuseau d'études ou à proximité immédiate pour permettre de recueillir principalement les argumentations du public concernant les impacts territoriaux, impact sur l'agriculture, impact sur l'environnement, impact sur le développement communal.

Bref, toutes les questions qui peuvent se poser localement si ces projets sont réalisés. Et nous avons organisé, au mois d'octobre, deux réunions thématiques, l'une à Quetigny à côté de Dijon, l'autre à Lyon portant principalement sur l'opportunité de réaliser ces projets, avec la contribution d'experts de la Direction Générale de l'Energie et du Climat, de la Commission de Régulation de l'Energie et des industriels consommateurs d'énergie (UNIDEN). La réunion de Lyon a été filmée et est consultable sur le site internet du débat public. Donc, vous avez des éléments d'information très précis sur les raisons qui poussent à envisager la réalisation de ces deux projets. Sur l'opportunité de la réalisation, je vous invite à consulter cette réunion.

Le déroulement d'un débat public

Jean-Yves OLLIVIER

Quelles suites pour le débat public ? Le débat public va se dérouler jusqu'à la mi-décembre et à la suite, la Commission Particulière aura deux mois pour rédiger un compte-rendu exhaustif des débats que nous aurons animés et des opinions qui auront été exprimées à cette occasion et des diverses remarques, difficultés qui auront été exprimées dans ces débats. Le compte-rendu que nous fournirons sera bien entendu public. Il sera mis en ligne sur notre site internet et diffusé aux autorités politiques et administratives du pays et bien évidemment au maître d'ouvrage. A la suite de ce compte-rendu, le maître d'ouvrage décidera, dans un délai de trois mois, après la publication du bilan, de la suite qu'il donnera à ce débat public et les conditions de poursuite du projet qui a été soumis à débat public. Le

calendrier, GRTgaz le précisera, mais c'est à la fin du printemps que le maître d'ouvrage fournira les conclusions qu'il tire du débat.

Le déroulement d'une réunion de débat public

Jean-Yves OLLIVIER

A la suite de mon intervention, GRTgaz fera une présentation synthétique des deux projets qui concernent la zone. Ensuite, sera ouvert l'échange avec la salle. Vous demanderez la parole pour qu'on vous passe le micro. C'est important, car la réunion comme je vous l'ai dit, est intégralement enregistrée et retranscrite par la suite. Vous vous présentez également pour savoir si vous parlez à titre personnel ou si vous représentez une collectivité, un organisme, une association ou autre. Si des développements plus argumentés sont nécessaires, car le temps de parole est limité pour permettre à un maximum de gens de pouvoir s'exprimer, je l'ai déjà dit tout à l'heure, la procédure de cahier d'acteur est ouverte, pour faire une contribution écrite au débat public. Voilà quelques éléments d'introduction que nous souhaitions faire et je passe maintenant la parole à GRTgaz pour la phase de présentation des projets. Merci.

Présentation de GRTgaz

Daniel BOURJAS

Merci Monsieur Ollivier. Merci Monsieur Gestas, Maire de Marboz, de nous accueillir. Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je me présente, Daniel Bourjas, Directeur régional de GRTgaz. A ma gauche, Denis Suisse-Guillaud qui est le Directeur du projet et Ludovic Lecellier qui est le responsable des études. Nous allons nous attacher à faire des exposés assez courts, comme ça, ça laissera plus de temps pour les questions. Je voudrais d'abord souligner la clairvoyance de la Commission Nationale de Débat Public d'avoir organisé un seul débat pour deux projets : Arc Lyonnais et Val de Saône puisque ces deux projets sont dans la continuité l'un de l'autre et autant ils sont dans la continuité, autant c'est logique de faire une présentation commune sur tout le territoire de ces deux projets, même si ces projets ne seront pas décidés en même temps. Nous allons le voir après.

Pour GRTgaz, c'est le 4^{ème} débat public pour la pose de gazoduc. La concertation est quelque chose de très important pour nous à double titre, puisque nous avons besoin de mieux connaître les territoires pour construire nos projets de gazoducs et puis nous ne faisons pas que les construire comme un maître d'ouvrage lambda. Nous exploitons nos projets et on exploite des gazoducs depuis plus de 50 ans. Un débat public fait apparaître de nouveaux aspects et de nouvelles problématiques des territoires. Nous sommes attachés à prendre connaissance de ces nouveaux aspects pour les traiter dans la concertation au cours du débat, mais surtout après la période postérieure au débat public. Pour nous, l'attente de ce débat, c'est que tout le monde s'approprie les enjeux et les enjeux de part et d'autre (enjeux des territoires et aussi enjeux du maître d'ouvrage) concernant l'utilité de ce grand projet. GRTgaz est exploitant de gazoducs, ici dans cette région, depuis 40 ans, environ plus de 4 décennies.

Donc, nous vous connaissons et vous nous connaissez. Je vais être très bref sur la présentation de la société GRTgaz, issue filiale de GDF Suez, et précédemment qui faisait partie de Gaz de France. GRTgaz est une entreprise territoriale, de la même façon que le sont les gazoducs : 3 000 salariés, un peu moins de 500 dans la région Rhône-Méditerranée. Nous transportons le gaz naturel. On ne vend pas le gaz naturel, c'est un petit *distinguo*. C'est-à-dire que l'on met nos capacités de transport de nos gazoducs au service des fournisseurs, une centaine aujourd'hui en France. Et nous entretenons et développons le réseau de transport de gaz naturel en France concernant le développement des besoins des marchés, des besoins des nouvelles dessertes ou bien de la sécurité d'approvisionnement en France puis aussi en Europe puisque tous nos réseaux sont interconnectés.

Alors, le réseau principal de GRTgaz, que vous voyez en bleu, on couvre tout le territoire sauf le Sud-Ouest. Le Sud-Ouest est opéré pour le réseau de transport par la filiale de Total (TIGF Transport Infrastructures Gaz France), TIGF qui s'est développée historiquement avec le développement des gisements de gaz de Lacq. Vous voyez ce réseau en bleu, qui est le réseau que nous appelons le réseau principal, qui rejoint les points d'interconnexion avec les pays voisins (points d'arrivée du gaz) sous forme de gazoducs que vous avez sur les flèches vertes. Les flèches bleues, c'est du gaz qui arrive sous forme liquéfiée dans des ports méthaniers sur lesquels le gaz est liquéfié de nouveau avant d'être réinjecté sur le réseau.

Et les pastilles bleues, ce sont des stations de re-compression : le gaz perd de sa pression au fur et à mesure où il est transporté et entre 100 et 200 kilomètres, il faut le regonfler avec des stations de compression pour qu'il puisse circuler. Ce qui ne figure pas sur cette diapositive, c'est le réseau régional de gaz naturel, c'est-à-dire qu'à partir de ce réseau principal, il y a le réseau en antenne qui est greffé sur ce réseau principal et qui dessert les distributions publiques, qui dessert aussi la clientèle industrielle raccordée directement au réseau de transport. Il y a environ un peu plus de 900 clients industriels raccordés au réseau de transport de GRTgaz.

Dans le fonctionnement du marché de gros en France, il y a deux zones de rééquilibrage, une zone Nord et une zone Sud. Les capacités de transport sont mises au service des clients expéditeurs, fournisseurs, producteurs, sur ces zones-là. Ils souscrivent en entrée d'une zone et ils souscrivent en sortie de la zone. Mais le cheminement du gaz n'est pas vu pour les expéditeurs. Pour lui, c'est une boîte noire, une boîte noire au Nord et une boîte noire au Sud. Et entre les deux zones Nord et Sud, les clients expéditeurs souscrivent des capacités de transport. Et aujourd'hui, il y a un goulot d'étranglement qui est symbolisé par les deux flèches (le sablier rouge) et ces goulots d'étranglement, ces congestions du réseau nécessitent un renforcement des capacités par la construction de nouveaux gazoducs. C'est l'objet des gazoducs Val de Saône et Arc Lyonnais.

Le projet Arc Lyonnais a tout son sens pour décongestionner le flux de gaz qui remonte du Sud, c'est-à-dire du Sud vers le Nord alors que le projet Val de Saône lui sert à décongestionner le réseau dans le sens Nord-Sud, sachant que le gaz peut circuler dans un sens ou dans l'autre en fonction des arrivées du gaz sur les points d'entrée du réseau. Si vous regardez les flèches vertes, celle qui est interconnectée avec l'Allemagne, celle du bas, c'est un point d'interconnexion que nous avons en Lorraine. Et en janvier 2009, il y a eu une crise d'approvisionnement en Europe. Pendant 15 jours, nous n'avons plus reçu de gaz russe. Ce point d'interconnexion était fermé.

Ce qui veut dire qu'un lundi matin, il n'y a plus eu de gaz, les robinets ont été fermés, et il a fallu rééquilibrer le réseau pour faire face aux consommations de gaz naturel quand même à une période très froide de l'année, quasiment la période la plus froide de janvier, avec des entrées de gaz naturel au Sud et au Nord beaucoup plus importantes que prévu. C'est pour vous illustrer l'utilité de ce réseau de transport principal qui doit avoir toute la souplesse pour faire face à des crises d'approvisionnement telles qu'on en a connu. On souhaite qu'il n'y en ait plus à l'avenir, mais il n'est pas impossible que dans les décennies à venir, que l'on ait à faire face aussi à certains de ces soubresauts. Je vais laisser la parole à Denis Suisse-Guillaud qui va vous présenter les projets.

Présentation des projets Arc Lyonnais et Val de Saône

Denis SUISSE-GUILLAUD

Bonsoir. On se rapproche un peu du territoire et des choses qui peut-être vous parlent plus au quotidien. Vous êtes à la connexion de deux projets. A droite, c'est Arc Lyonnais. Arc Lyonnais part de Saint-Avit. Saint-Avit, c'est la duplication d'Étrez au plan gazier, c'est un carrefour gazier. Saint-Avit est aussi une station de compression et le point de départ Sud d'Arc Lyonnais. Ce qui vous est présenté sur ces diapos, ce sont les fuseaux. Ils font 4 à 5 kilomètres de large et c'est à l'intérieur de ces fuseaux, on vous en parlera tout à l'heure, que nous rechercherons le tracé de moindre impact. Ce fuseau rouge, il part au Sud de Saint-

Avit, il passe par Bourgoin-Jallieu, contourne assez largement l'est lyonnais, passe à Meximieux-Pérouges que vous connaissez. Et puis, on n'a pas encore statué. On ne peut pas statuer à ce stade puisqu'on a besoin de l'avis des territoires.

On a un passage Ouest et un passage Est à Bourg-en-Bresse, qui se rejoignent évidemment tous les deux à Etrez, que vous connaissez très bien. Si je continue plus au Nord, Val de Saône part au Nord et file en direction de Palleau, évite Louhans par l'Ouest et arrive à Palleau qui est une station de compression. C'est au bord de la forêt de Cîteaux. C'est en gros Verdun-sur-le-Doubs pour fixer les choses. On vous donnera des éléments plus précis tout à l'heure. On contourne assez largement l'est dijonnais et on arrive à Voisines, qui est aussi une station de compression, à côté de Langres, à 15 kilomètres à l'Ouest de Langres. Ces deux canalisations font au total 200 kilomètres pour l'une (Val de Saône) et 150 kilomètres (Arc Lyonnais). On mettra peut-être un peu l'accent sur Val de Saône, c'est-à-dire la partie Nord du territoire, au départ d'Etrez, puisque c'est ce projet dont on pense qu'il va partir le premier.

On vous présentera aussi des calendriers tout à l'heure. C'est une canalisation de 1,20 mètre de diamètre. La canalisation qui a été posée, que vous avez connue il y a quelques années, qui faisait Etrez-Génélard, elle faisait 600 millimètres. Elle était deux fois plus grosse pour fixer les idées. Et donc vous connaissez bien le sujet, puisque le territoire a vu assez souvent la construction de canalisations. C'est un tube en acier qui fait de 15 à 18 mètres de long et ces tubes sont soudés entre eux. C'est le cercle blanc que vous voyez sur la diapositive pour former une canalisation qui, au final, fera 150 kilomètres pour l'une et 200 kilomètres pour l'autre. Ce sont des canalisations, je l'ai dit, qui font 1,20 mètre de diamètre et que nous enterrons à au moins 1 mètre de profondeur. C'est-à-dire que la canalisation est recouverte d'au moins 1 mètre de terre.

La spécificité de Val de Saône et c'est pour cela qu'on vous en parle et si vous avez des questions, mon collègue Jacques Simonin qui est dans la salle répondra plus complètement, il y a aussi trois interconnexions, c'est-à-dire des espèces de gares de triage qui permettent de connecter les gazoducs un peu dans tous les sens et de pouvoir y faire circuler le gaz un peu dans tous les sens avec l'aide de vannes et de robinets. Il y a une interconnexion à Etrez, une interconnexion à Palleau et une interconnexion à Voisines, à l'endroit de chaque station de compression, et les coûts à ce stade du projet puisque nous sommes sur des fuseaux, sur des principes, on ne connaît pas les longueurs exactes, c'est environ 605 millions d'euros pour Val de Saône puisqu'il y a aussi les trois interconnexions et 450 millions d'euros pour le projet au Sud dit Arc Lyonnais.

Alors peut-être un petit mot, et une seule diapo, mais pour vous expliquer quelle place va prendre l'interconnexion et puis s'il y a des questions, Jacques Simonin y reviendra. Vous voyez en partie orange la station de compression en cours de construction, qui va démarrer dans le courant de l'année prochaine. L'interconnexion d'Etrez comportera un troisième compresseur. Il y en a deux qui sont dans la station actuelle. Et puis la partie qui est blanche servira d'accueil de la station d'interconnexion. On vous donnera des éléments tout à l'heure. Voilà rapidement la chose pour situer l'interconnexion. La question, maintenant qui se pose, c'est : pourquoi ces projets ? Daniel Bourjas vous a présenté tout à l'heure cette carte, vous reconnaissez notre carte du réseau national et une arrivée plus massive de gaz au Nord de la France qui provoque des encombrements sur notre réseau et notamment sur la section Voisines / Etrez. Mais on va repartir du Nord, comme ça, on y verra plus clair.

Il y a quelques années, 3 ans, 4 ans maintenant, a été décidée la création d'un terminal méthanier, c'est-à-dire d'un port qui accueille des méthaniers avec du gaz liquéfié, à Dunkerque, sur le site de la raffinerie Total. C'est un projet qui est porté par EDF et Total qui est en cours de construction et qui fonctionnera l'année prochaine. Arrive une nouvelle installation d'apport de gaz et donc il faut donc créer de nouvelles capacités d'export et d'import du gaz. C'est l'objet de Hauts de France 2 que vous voyez au Nord tout de suite, entre Dunkerque et Compiègne pour faire simple. C'est le petit trait jaune qui est au Nord. Cette canalisation est construite et elle rentrera en fonctionnement l'année prochaine. De Compiègne à Voisines, c'est un gazoduc qui s'appelle Arc de Dierrey dans notre jargon.

L'enquête publique vient d'être terminée et il a été déclaré d'utilité publique, il y a quelques jours.

Les tubes sont commandés et nous commencerons les travaux au printemps prochain. C'est une canalisation depuis Dunkerque jusqu'à Langres de 1,20 mètre de diamètre. Ensuite plus au Sud, a été engagée la réflexion sur Eridan qui est aussi un gazoduc de 1,20 mètre dont l'enquête publique vient de se conclure. Et puis, effectivement, on se retrouve au milieu avec Val de Saône et Arc Lyonnais qui sont les deux chaînons manquants de cette diagonale Nord-Sud. Cette diagonale Nord-Sud Fos-Dunkerque n'a pas d'intérêt en soi absolue. Simplement, Daniel Bourjas l'a dit, elle permettra une meilleure connexion aux flèches vertes notamment qui sont les apports importants et puis ce nouveau terminal à Dunkerque. Et puis, évidemment, elle permettra en cas de fermeture d'une source d'approvisionnement comme le gaz russe de pouvoir remonter du gaz du Sud une fois que ça sera terminé.

Val de Saône et Arc Lyonnais appartiennent donc à cette dorsale et à cette grande connexion gazière européenne. Ça contribue directement à notre sécurité d'approvisionnement, mais ça dépasse assez largement le cadre de la France. Et puis, Val de Saône, elle répond aussi à une deuxième chose : elle répond à ce fameux engorgement. Ce fameux engorgement a une conséquence assez importante, Daniel Bourjas ne l'a pas dit, c'est qu'il y a une différence de prix de 15 à 20 % sur le prix de gros du gaz et notamment entre le Nord et le Sud. Le Nord est bien connecté et le prix du gaz est attractif. Le Sud a tendance être plus cher pour les gens du Sud et notamment pour nous ici Rhônalpins. Les industriels du couloir de la chimie, ils rouspètent un peu et donc ils ont demandé aux pouvoirs publics – on a cité tout à l'heure la Commission de Régulation de l'Energie, le ministère – que Val de Saône puisse se faire assez rapidement parce que Val de Saône permettra, ce qu'on a décrit tout à l'heure, comme la fusion des zones, d'aboutir à un prix de gros unique.

Arc Lyonnais, lui, il a une fonction un peu différente, Daniel Bourjas l'a dit, il permet de dégager du gaz qui vient du Sud. Il y a un rond vert qui entoure plus spécialement un petit carré, et c'est un projet de nouveau terminal à Fos-sur-Mer. Arc Lyonnais sera déclenché par la réalisation de cet investissement. Le dossier est en cours de montage, il est déposé auprès des pouvoirs publics à Fos-sur-Mer. C'est un investissement de plusieurs milliards d'euros. Il ne se fera peut-être pas demain. Il faut être très clair au moment où on vous parle, on ne dispose pas de tracé. On dispose d'un fuseau dans lequel on va conduire des études. On reviendra vous voir, c'est la première prise de contact avec le territoire, même si on se connaît pour certains d'entre nous, sur Val de Saône. On vous parlera plutôt de Val de Saône, Arc Lyonnais viendra un petit peu après. Mais il était important pour la cohérence de la réflexion, on l'a dit tout à l'heure, qu'on présente ces deux derniers chaînons manquants dans un débat public unique. Maintenant, on va pousser la focale un peu plus loin. On va se rapprocher de votre territoire.

Les incidences du projet sur le territoire

Ludovic LECELLIER

Bonsoir à tous. Après la présentation du projet et de ses enjeux, je vous propose d'aborder les incidences d'un projet de construction de canalisation sur votre territoire. Les principales incidences d'un tel projet ont lieu pendant la phase de chantier, pendant la phase de construction. Après un état des lieux avec les propriétaires, une piste de travail est créée d'environ 40 mètres de large. Vous retrouvez la tranchée au centre de cette piste de travail. Sur la gauche, on entrepose les terres avec un tri des terres : les terres végétales d'un côté et les déblais de l'autre et de l'autre côté de la tranchée, on retrouvera le chantier avec les tubes qui seront soudés les uns avec les autres, les engins de chantier et les pistes de circulation. Donc pendant les travaux : les incidences sur votre cadre de vie. La principale gêne occasionnée par ce type de projet, c'est la circulation des véhicules.

En effet, si les engins circulent sur la piste de travail qui est aménagée, il est nécessaire d'emprunter les routes. Des plans de circulation sont élaborés avec le territoire et avec les communes pour favoriser la cohabitation avec le chantier. Deuxième point : l'agriculture. Les

effets sont aussi temporaires. Les dommages subis par l'exploitant (pertes de cultures) sont indemnisés selon un barème défini avec les Chambres d'Agriculture et le tri des terres dont je vous ai parlé juste précédemment a pour objectif de limiter l'impact du chantier sur l'agriculture en favorisant une reprise rapide des cultures. Ensuite, sur l'environnement : les effets sur la faune et la flore durant les travaux sont principalement dus au chantier, aux travaux de terrassement et au creusement de la tranchée. Afin de minimiser les effets, on met en œuvre des mesures. Par exemple, on construira notre canalisation sur des secteurs donnés, à une période donnée, ou on traversera des zones sensibles avec des précautions définies.

Toutes ces précautions et toutes ces mesures seront suivies par un spécialiste de l'environnement pendant la phase de chantier. Un tel projet d'une telle ampleur a des retombées sur l'économie locale. GRTgaz est soucieux d'avoir une bonne intégration locale dans la durée puisqu'on est là pour longtemps. Dès sa phase d'achat, GRTgaz réfléchira aux moyens de réserver, dans ses marchés, une part non négligeable des prestations type travaux publics ou transport par exemple. Un recrutement de main-d'œuvre peut être possible aussi pendant la durée du chantier. Il faut savoir qu'un tel chantier peut durer de 18 à 24 mois sur la totalité du projet. Sur un secteur donné, c'est 4 à 6 mois environ. Ensuite, ce type de chantier va mobiliser environ 600 personnes, qu'il faudra loger et nourrir au plus près du chantier, ce qui va générer de l'activité auprès des professionnels de l'hébergement et de la restauration.

Donc après le chantier, quelles sont les incidences qui restent ? Pour les propriétaires, une bande de servitude de 20 mètres de large permettant de réaliser la maintenance de notre canalisation. Sur cette bande, il est interdit de construire et de planter des arbres de plus de 2,70 mètres de haut. Par contre, toutes les autres cultures sont autorisées (céréales, vignes, vergers). Cette servitude donne lieu à des signatures de convention amiables avec les propriétaires de chaque terrain. Peut-on construire près d'une nouvelle canalisation ? Ce qu'il est important de retenir dans le cadre d'un projet neuf de nouvelle canalisation comme celle-ci, c'est que c'est la canalisation qui va s'adapter au territoire et pas l'inverse. Pour la définition de nos tracés de moindre impact, GRTgaz prendra en compte tout ce qui existe, mais aussi tous les projets connus à ce jour (création d'une maison de retraite, d'une zone d'activités), tout ce qu'on trouvera comme informations auprès des communes.

Une fois la canalisation construite, l'urbanisation à proximité de cette dernière est donc réglementée. On retrouve la bande de servitude de 20 mètres dont je vous parlais précédemment qui elle est non constructible. En dehors de cette zone, la construction est autorisée, avec une réserve pour les Etablissements Recevant du Public (une salle des fêtes, une école) pour lesquels une analyse doit être faite sur une bande de 600 ou de 660 mètres en fonction de la pression du gaz dans la canalisation. En revanche, il n'y a aucune restriction pour des habitations particulières ou des hangars. Les incidences, ensuite, sur les milieux naturels sont faibles, un peu plus marquées pour les zones boisées où on retrouve en fait cette bande de servitude qui peut être réduite à 10 mètres dans les forêts. Concernant le paysage, c'est un ouvrage discret, qui est enterré. On ne retrouve plus que le balisage, ces bornes jaunes que vous pouvez voir sur les bords de routes ou dans les champs. Donc une fois présentées les incidences, je vais vous présenter comment on a défini notre fuseau d'études que l'on soumet aujourd'hui au débat public.

[Le fuseau d'études du projet](#)

Ludovic LECELLIER

Du Sud au Nord, je vais commencer par le projet Arc Lyonnais. C'est un fuseau, comme vous l'a dit Monsieur Suisse-Guillaud, qui fait environ 150 kilomètres de long, sur 4 à 5 kilomètres de large. Il existe une canalisation qui a été posée au début des années 80, en diamètre 80 centimètres qui est en noir. Pour ceux qui ne verraient pas bien, je vous conseille de prendre le dossier du maître d'ouvrage que vous avez eu à l'entrée, celui-ci pour être précis, et de regarder en page 11. De mémoire, vous devez avoir les deux cartes que je vais

vous présenter. Vous retrouvez la canalisation existante en noir, c'est le trait noir, entre Etrez et Saint-Avit qui est totalement à l'Ouest de ce fuseau présenté. Donc, nos premières études et l'urbanisation surtout ces dernières années nous ont conduits à élargir le fuseau vers l'Est de cette canalisation existante. Ensuite, nos premières études des enjeux du territoire nous ont contraints naturellement sur ce fuseau.

Vous pouvez retrouver, au Sud, la forêt de Bonnevaux que nous évitons. Il y a la traversée de l'autoroute A43 qui est une vallée particulièrement urbanisée, qui est assez difficile, à côté de Bourgoin, à l'Ouest de Bourgoin. Ensuite, nous évitons le plateau de Crémieu, nous remontons au Nord. Il faut trouver un passage autour de Meximieux, soit à l'Est, soit à l'Ouest. Sachant qu'à l'Est, on est aussi contraint par une barrière naturelle qui est l'Ain tout simplement. Ensuite, il faut trouver un passage dans la Dombes. Il existe aujourd'hui un passage sur lequel des infrastructures sont déjà installées. C'est notre fuseau qui est le plus à l'Ouest ou sinon le fuseau qui est le plus à l'Est en évitant la Dombes le long de l'autoroute. Nous arrivons à Bourg-en-Bresse que nous éviterons forcément, soit par l'est, soit par l'Ouest pour ensuite rejoindre notre station à Etrez.

Pour le projet Val de Saône, tout comme l'Arc Lyonnais, il existe une canalisation qui a été posée dans les années 70, qui relie déjà Voisines à Etrez. On traverse en fait 4 régions naturelles, ce sont les quatre régions que vous voyez de couleur différente qui sont, du Nord au Sud, Langrois, l'Est dijonnais, Val de Saône d'où le nom du projet et la Bresse où nous nous trouvons ce soir. Au contraire de l'Arc Lyonnais, l'urbanisation ne s'est pas trop développée au cours des 30 dernières années autour de la canalisation existante. Sur ce projet, notre fuseau est beaucoup plus centré sur la canalisation qui a été posée dans la fin des années 70. Pour vous présenter un peu, on évite Dijon, forcément, par l'est. Nous rejoignons notre station de Palleau que vous a présentée Monsieur Suisse-Guillaud, et ensuite nous redescendons directement sur Etrez en passant à l'Ouest de Louhans. Encore plus précis pour ce soir, nous allons faire un zoom sur le secteur d'Etrez, vous présenter un peu mieux les fuseaux. Je ne vais pas me répéter, mais sur l'Arc Lyonnais, on arrive soit par l'est, soit par l'Ouest de Bourg-en-Bresse, pour éviter l'urbanisation autour de Bourg-en-Bresse, pour arriver sur Etrez. Pour le projet Val de Saône, vous retrouvez la canalisation existante, le trait noir au milieu, et le fuseau est vraiment centré sur cette canalisation. Aujourd'hui, à notre niveau d'études, on privilégie un fuseau qui partirait plutôt à l'Est de la station d'Etrez sachant qu'aujourd'hui rien n'est arrêté. Mais effectivement, le fuseau Val de Saône partirait plutôt vers l'Est. J'en ai fini pour la présentation du fuseau. Je vais repasser la parole à Monsieur Suisse-Guillaud qui va vous présenter le calendrier du projet.

9

Le planning

Denis SUISSE-GUILLAUD

Nous abordons les deux dernières diapos de cette présentation pour laisser la place comme l'a dit Monsieur le Président à un large débat. L'année 2013 est donc consacrée au débat public pour les deux projets. Pour nous, c'est l'occasion de prendre un premier contact avec le territoire. Il y a une première ligne verticale qui est à mi-2014 qui concerne Val de Saône. Le Président l'a évoqué tout à l'heure, en fonction des résultats du débat public, en fonction aussi de la demande des pouvoirs publics qui va se préciser, on serait amené à prendre une décision Val de Saône aux alentours de juin 2014. Ensuite, on va sauter Arc Lyonnais parce que finalement Arc Lyonnais est à peu près décalé d'un an et 18 mois par rapport à Val de Saône. Et donc, si on retient l'idée que Val de Saône est décidé en juin 2014, on s'orientera vers une enquête publique – les procédures que vous connaissez bien dans vos communes – sans doute à peu près à la même période en 2015.

Ça nous laisse de ce moment-là, à la fin du débat public, jusque toute l'année 2014 en gros pour définir un tracé qui recueille à la fois votre assentiment et qui soit techniquement réalisable. On est dans le haut. Enquête publique à fin 2015. Après, on engage les travaux d'archéologie, de recherches archéologiques, diagnostics archéologiques, puis deux années de travaux (printemps et été) pour une mise en service de Val de Saône à fin 2018. Si on

prend sur le bas les décisions d'Arc Lyonnais, Arc Lyonnais qui pourrait être décalé d'à peu près un an, on a une décision en juin 2015. Ça correspond à peu près à la décision que prendrait le promoteur du terminal méthanier de Fos-sur-Mer dont je vous ai parlé tout à l'heure. Mais là encore, faut-il qu'il y ait une rencontre des deux projets. Et donc, si on retient cette idée-là, au lieu d'être fin 2015 pour l'enquête publique, c'est fin 2016. On décale d'un an et on a une mise en service d'Arc Lyonnais à fin 2019. Voilà, en gros, le calendrier.

Pour terminer, je vous disais que les décisions ne sont pas prises (mi-2014 pour Val de Saône). Les diverses Commissions, dont la Commission de Régulation de l'Énergie, doivent statuer en mars. La Commission de Débat Public rendra son avis sur l'appréhension du territoire, les enseignements qu'elle prescrit à GRTgaz à peu près aussi en mars. Finalement, on aura déjà des éléments qui prépareront une décision plus formelle de notre maison en accord avec les pouvoirs publics en juin 2014 à peu près. Le scénario serait à peu près le même, mais décalé d'un an ou 18 mois pour Arc Lyonnais. Je vous disais aussi tout à l'heure que c'est le premier contact avec le territoire, mais on va continuer les études et surtout on va nouer le dialogue avec le territoire de manière plus approfondie et en particulier de bien repérer avec les Maires qui pourront organiser des réunions publiques s'ils le souhaitent et auxquelles on participera pour rechercher le tracé le moins impactant pour vos territoires.

Et Ludovic Lecellier l'a dit tout à l'heure, nous essaierons de nous adapter au territoire, avec les contraintes qu'on a données tout à l'heure, pour aboutir au tracé dit de moindre impact que nous devons justifier. Ce n'est pas simplement la volonté de GRTgaz d'inventer le tracé qui va bien, c'est qu'on devra démontrer que c'est le tracé de moindre impact, au plan agricole, au plan environnemental, au plan humain, cela va sans dire, et au plan du développement économique. Il faudra prouver que c'est à peu près le tracé qui somme ces moindres impacts j'allais dire. Dernier point, Daniel Bourjas l'a dit tout à l'heure, nous ne partirons pas comme des brigands le jour où la construction sera faite. Mes collègues sont dans la salle, Jean-Yves Arnaud et puis Laurent Michoux. Ils pourront répondre à vos questions sur la façon dont on exploite une canalisation et sur la façon dont on s'assure qu'elle est efficace. Voilà les trois points que nous souhaitons rappeler à l'issue de cet exposé en vous remerciant de votre attention.

Jean-Yves OLLIVIER

Merci à GRTgaz pour cette présentation synthétique.

[Echanges avec la salle](#)

Jean-Yves OLLIVIER

Nous allons maintenant attaquer le cœur de la réunion qui est la partie débat public. Je signale que GRTgaz, sur des thématiques plus ciblées a des compléments éventuels à présenter et il les présentera en fonction des questions qui seront posées. Je passe la parole à Jean Sornay qui va assurer l'animation de cette phase débat public.

Jean SORNAY

Bonsoir à tous. C'est moi qui vais faciliter le jeu des questions/réponses. Je rappelle les quelques règles pratiques pour permettre un bon fonctionnement de notre séance. Ne parlez pas sans avoir reçu un micro qu'une de nos collègues vous remettra d'une part pour être entendu et d'autre part pour que vos propos puissent être enregistrés fidèlement puisque tout se retrouvera mot à mot sur le site du débat public pour une complète transparence. Présentez-vous, dites-nous à quel titre vous vous exprimez. Pour que chacun ait la possibilité de s'exprimer, vous verrez un petit chrono s'allumer quand vous prendrez la parole, qui est limitée à 4 minutes, mais si vous avez beaucoup de questions, ne vous inquiétez pas, vous aurez l'occasion ultérieurement de reprendre la parole lors de la suite de la séance. Enfin, toute question est légitime. Si une question vous tarabuste, elle mérite d'être posée. Exprimez-vous, posez vos questions, exprimez vos avis, nous sommes là pour ça.

Maintenant, le moment est venu. Je donne la parole à la salle. Il en faut un premier. Levez la main.

François MAGNAT, Etrez, Président de l'association Les Riverains du Gaz

Nous sommes assez inquiets pour encore une nouvelle fois des contraintes qui vont nous être imposées, en particulier ce tube de 1,20 mètre avec une pression interne de 80 bars et avec une quantité de gaz non négligeable qui sera à l'intérieur. Ensuite, vous nous dites que ça va passer plus à l'Est ou plus à l'Ouest, mais à Etrez, ça va passer à Etrez. Les interconnexions sont très importantes et on se pose la question : quels seraient en cas d'accident, que ce soit votre nouveau tube ou un tube plus ancien, les effets dominos puisque ces tubes seraient les uns à côté des autres pratiquement ? Dans l'étude que vous allez faire, ça va s'interconnecter au niveau de la station de compression et Storengy est dans cette zone-là. On subit déjà des PPRT. On est très inquiet. En particulier, je suis assez inquiet pour ma maison où j'ai déjà un 60 et un 80 qui passent devant. Si j'ai un 120 qui passe encore, je pense qu'il va falloir faire quelque chose.

Jean SORNAY

Qui répond à Monsieur Magnat ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je vais répondre et puis sur la sécurité, je solliciterai peut-être notre ingénieur sécurité qui est dans la salle si vous me le permettez. Au plan pratique, Monsieur Magnat, vous avez tout à fait raison. Vous connaissez le sujet. La pression de Val de Saône est de 67 bars. C'est simplement un détail, mais c'est indiqué dans le dossier, ce qui implique des distances un peu plus faibles. Sur le principe PPRT et gazoduc, dès que le PPRT sera prescrit dans ses composantes, je ne sais pas exactement où ça en est, ça va suivre son chemin, on sera tenu d'appliquer les prescriptions d'épaisseur, de sur-enfouissement. Nous avons dit tout à l'heure que c'était un enfouissement à 1 mètre sous terre. Si le PPRT prescrit sur une certaine distance des enfouissements plus importants, nous les respecterons.

Il se peut à l'issue de la procédure que pour éviter ces effets dominos – effets dominos, ce sont les effets l'un sur l'autre pour faire simple, ça parle assez facilement – on respectera le PPRT et on appliquera ses prescriptions. Ça sera neutre. En tout cas, on ne compliquera pas l'affaire des gens. Sur un autre point et puis je passerai la parole à ma collègue éventuellement, c'est l'idée que ces gazoducs et ces installations sont entretenus. Il y aura une équipe de maintenance autour de la station, de l'interconnexion, il y aura des gens. Notre souci, c'est que cette canalisation ne soit pas agressée par des travaux extérieurs. C'est le principal souci d'un exploitant de transport de gaz naturel. Les exploitants pourront vous le dire tout à l'heure. Ici, en particulier, chaque entrepreneur de travaux publics qui veut faire des travaux à proximité d'une canalisation doit les déclarer.

Sauf erreur de ma part, mais j'ai cru vérifier, en 40 ans, il n'y a jamais eu de travaux intempestifs qui ont amené à endommager une canalisation. Peut-être parce qu'il y a une sensibilité importante ici et notamment dans l'Ain puisqu'il y a un travail aussi qui est fait par les équipes de Daniel Bourjas pour sensibiliser la profession. A la fois les draineurs, mais ça, c'est un peu oublié, c'est moins courant, et tous les entrepreneurs de travaux publics. Sur ce sujet-là, l'atteinte à la canalisation est minorée par tout ce système-là et honnêtement, vous voyez que nos équipes passent assez souvent sur le terrain, en gros une fois par mois, voire plus. On fait des surveillances aériennes. Dès qu'il y a des travaux sur le territoire, on souhaite en être informé. Qui dit travaux à proximité de notre canalisation dit rendez-vous avec GRTgaz et nos équipes donnent des instructions. On essaye que ces canalisations ne soient pas endommagées parce que c'est le principal risque.

Est-ce que ce point vous convient ? Et puis, si vous souhaitez plus de détail, soit vous reposerez une question si je peux me permettre, soit ma collègue complète. Voilà Monsieur Sornay.

Jean SORNAY

Merci, Monsieur Suisse-Guillaud. Monsieur Magnat ?

François MAGNAT

Oui.

Jean SORNAY

Ok. Autre question ? Monsieur au premier rang.

René PICOT, retraité MSA

A titre individuel, puisqu'on n'est pas trop concerné en fait, c'est une question plus générale. Quelle a été la motivation pour la désignation des six membres de cette Commission ? Il y a bien sûr les compétences, mais ça ne serait pas inutile qu'on puisse le savoir s'il vous plaît.

Jean SORNAY

Là, je passe la parole au Président.

Jean-Yves OLLIVIER

Vous avez le profil de chacun des membres dans la lettre du débat public numéro 1 qui présente les membres de la Commission. Premièrement, aucun d'entre nous n'est spécialiste de problèmes de gazoducs et autres. Je crois que c'est justement un élément important pour pouvoir réagir comme un citoyen de base comme vous êtes, c'est-à-dire qui découvre un problème. Deuxièmement, vous verrez que la Commission est diverse. Ce n'est pas tout à fait la parité, mais enfin on a essayé de l'introduire, et des profils différents : des profils d'ingénieurs, des profils de psychologues, des profils d'anciens fonctionnaires des finances, etc. Voilà si vous voulez le profil. La plupart des membres de la Commission sont de jeunes retraités parce qu'il faut une disponibilité que peu de gens peuvent avoir lorsqu'ils sont en activité, mais il y a quand même des membres en activité. Voilà à peu près comment s'est constituée la Commission à partir de gens prêts à participer à cette démarche.

Jean SORNAY

Autre question ? Ne soyez pas timides. Monsieur Magnat qui n'est pas timide.

François MAGNAT

Non. Mais ce n'est pas ça, j'attendais que d'autres personnes lèvent la main. Comme j'ai d'autres questions, je me permets.

Jean SORNAY

Allez-y !

François MAGNAT

On est assez surpris quand même de voir qu'il y a deux distances de sécurité pour l'urbanisation (600 mètres ou 20 mètres). On peut apprécier qu'au-dessus de tant de morts, s'il y a un problème sur cette canalisation, ça ne sera pas acceptable. En dessous de tel chiffre, ce sera acceptable qu'on ait des morts dans cette zone suite à un accident. Là où je voudrais un peu alerter les gens là-dessus, c'est que nous, en tant qu'habitants d'Etrez, nous souffrons actuellement à cause des PPRT. De mettre ces distances, on pourrait dire, très limites de 20 mètres, qu'est-ce qui risque de se passer dans l'avenir ? C'est qu'un jour dans le monde, il y aura un problème sur une canalisation et on verra que ces distances sont trop faibles. A ce moment-là, on dira aux gens qui sont à 20 ou 30 mètres, aux couillons qui construisent actuellement ou qui auront construit dans les années à venir près de ces canalisations :

maintenant, il faut partir parce que la réglementation a changé. Faites attention ! Si vous autorisez, Messieurs les Maires, des permis de construire autour de ces canalisations, peut-être cela vous apportera-t-il des voix, mais plus tard ça vous apportera également des ennuis. Il vaut mieux prévenir que guérir. Essayons de mettre le plus loin possible ces canalisations des habitations et que l'urbanisation ne vienne pas autour. C'est très important. Plus tard, nous en souffrirons.

Jean SORNAY

Avant de laisser la réponse à GRTgaz, je voudrais préciser deux choses. Premièrement, la zone des 20 mètres, c'est une zone pour permettre de suivre la canalisation tout au long de sa vie. Elle est de nature différente. Deuxièmement, les réglementations qui s'imposent en matière de PPRT (distance de sécurité, etc.) n'ont pas été définies par GRTgaz, elles sont publiques. Monsieur Bourjas.

Daniel BOURJAS

Oui. Monsieur Magnat, juste une précision sur ces deux distances. La première de 20 mètres, c'est une distance de *non aedificandi*. C'est-à-dire sur laquelle il faut qu'il y ait une aire de circulation pour effectuer la maintenance des ouvrages, sur laquelle aussi on limite la hauteur des arbres. C'est-à-dire qu'on limite les arbres à 2,70 mètres. C'est une réglementation. Et après, il y a une nouvelle réglementation. C'est une réglementation qui, je dirais, n'est pas nouvelle et puis après il y a une nouvelle réglementation puisque notre activité a été soumise à une évolution réglementaire très récente qui fait état de ces fameuses distances de sécurité. Est-ce que cette réglementation est stable ? Est-ce qu'elle va évoluer dans le temps, etc. ? Notre réglementation a évolué très récemment, c'est quelque chose qu'il faut signaler.

Si vous voulez, cette réglementation a évolué en prenant en compte l'état de l'art réglementaire aussi dans les autres pays. Sans que ce soit une grande harmonisation en Europe, c'est quelque chose qui semble stable pour l'avenir. Quand vous dites que vous militez pour qu'il n'y ait pas de constructions dans ces bandes d'essais, dans ces distances, on tient le même propos et c'est la réglementation qui nous conduit à avoir ce propos-là – alors qu'avant cette réglementation, on n'avait pas exactement cette posture-là – d'être prudents et raisonnables sur ces bandes d'essais. Ce qui est important, c'est que quand on a un chantier de cette ampleur-là, on travaille avec toutes les Mairies. Les équipes projets vont travailler avec les Mairies et ce qui est important pour nous, c'est de prendre connaissance de tous les PLU et des dispositions des PLU et de les intégrer dans le choix du tracé.

Ce qui est important pour nous aussi, c'est de rentrer en interaction aussi avec les collectivités locales pour se ménager l'avenir des évolutions de l'urbanisation, même si ça n'est pas inscrit aujourd'hui dans les PLU. Personne n'a de boule de cristal pour savoir dans 10, 20, 30 ou 40 ans où va évoluer l'urbanisation, mais les collectivités locales ont aussi, au travers des PLU, des schémas directeurs de leur commune avec des zones préférentielles. C'est ce qu'on va essayer de bien connaître pour choisir un tracé. Vous faites état aussi que cette réglementation en cas d'accident pourrait évoluer, la France a eu très très peu d'accidents dans toute l'industrie gazière sur des gazoducs. C'est parce que nous avons aussi un effort d'exploitation qui est important. Cet effort d'exploitation, c'est notre mission de base, elle est faite sous le regard de l'Autorité, c'est-à-dire des services de l'Etat, des DREAL qui nous contrôlent avec des rapports d'inspection, etc. Et ça, c'est quelque chose, aussi, qu'il faut savoir.

Notre activité de transport de gaz naturel est soumise à réglementation et est soumise à un contrôle permanent de notre Autorité. Maintenant, les risques liés à ces ouvrages-là, ce sont des canalisations d'acier dont le diamètre est important. C'est vrai que c'est impressionnant de parler d'une taille de diamètre de 1,20 mètre. Ce qui veut dire que l'épaisseur du tube d'acier va de 1,7 jusqu'à plus de 2,5 cm. Plus le tube est épais, plus ça confère une sécurité à l'ouvrage puisque nos essais qui ont été faits dans notre centre de recherche conduisent à la conclusion où une épaisseur de 12 millimètres n'est pas éventrée par une pelle mécanique de 36 tonnes qui s'abat sur une bande d'essai. Ce qui n'est pas

exactement la même chose d'ailleurs lorsque la canalisation est enfouie dans le sol. Voilà ce que l'on peut dire sur ces problèmes de réglementation, sur les problèmes de sûreté de nos ouvrages.

Jean SORNAY

On a un interlocuteur ici et Monsieur le Maire après.

Gérard PERRIN, Maire de Cras-sur-Reyssouze

Pour rebondir sur ce qui a été dit, il existe maintenant des protections qui peuvent être mises en place sur les canalisations de transport pour réduire justement le risque d'impact et d'agression. Est-ce qu'il est envisagé de les poser systématiquement ?

Jean SORNAY

Allez-y !

Denis SUISSE-GUILLAUD

Bonsoir, Monsieur le Maire. Vous parlez des canalisations existantes. Effectivement, il existe un certain nombre de dispositifs. Ce sont des dalles en polyéthylène qu'on met sur les canalisations. Elles étaient en béton. Maintenant, elles sont en polyéthylène et elles permettent de réduire les distances d'effets et de réduire ces 600 mètres. Nous, quand on construit une canalisation, on a plusieurs choix. On peut obtenir les mêmes choses par une sur-profondeur, plus de 1 mètre, ou une sur-épaisseur. Daniel Bourjas l'a dit tout à l'heure, on peut aller jusqu'à 2,7 centimètres, de 1,7 à 2,7 centimètres. Si vous voulez, l'idée, c'est que si à proximité dans le tracé, il y a notamment des Etablissements Recevant du Public, et qu'on n'arrive pas à passer à 600 mètres, on peut réduire cette distance de 600 mètres sur Val de Saône. Soit, en mettant des dalles, soit, en faisant un sur-enfouissement, soit, en sur-épaississant.

Donc on verra avec les pouvoirs publics quelle est la réponse la plus appropriée. Les pouvoirs publics, c'est la DREAL dans le cadre de l'étude de danger. Honnêtement, le plus simple pour nous et finalement le plus efficace, c'est sans doute de sur-enfouir ou de sur-épaissir. Ce sont les trois dispositifs qui permettent de concourir au même objet. Simplement, sur une canalisation existante, c'est compliqué de sur-enfouir ou alors il faut couper. Là, sur une canalisation existante, c'est relativement simple. Tout à l'heure, quand Ludovic Lecellier vous parlait qu'on s'adapte au territoire, c'est exactement ça. Premier point, on essaiera de bien repérer les zones avec vous et avec la population. Je suis assez d'accord avec Monsieur Magnat, c'est un dialogue aussi avec la population. Les Maires sont institutionnellement responsables du développement de leur commune.

Il faudra notamment aussi qu'on dialogue avec les agriculteurs. Ce sont des gens que l'on rencontrera. Si vous voulez, on a un peu de latitude quand on fait un gazoduc, on n'en fera pas un spaghetti, mais il y a beaucoup d'enjeux sur cette canalisation et la ligne droite n'est pas forcément le chemin le plus court. Après, on ne va pas faire un spaghetti ou des zigzags tout le long. Premier point, on évite les zones de développement futur, les zones actuelles d'urbanisation, les Etablissements Recevant du Public puisque la réglementation nous prescrit ça. Si ce n'est pas possible, on sur-enfouit ou on sur-épaissit et puis s'il n'y a pas d'autre solution, on mettra des dalles. Mais honnêtement, comme on a un peu de latitude, on sur-enfouira sans doute ou on sur-épaissira. Voilà Monsieur le Maire, la réponse à ce stade qu'on peut vous apporter.

Jean SORNAY

Monsieur le Maire de Marboz.

Alain GESTAS

Merci. Je voudrais simplement revenir un petit peu sur les craintes légitimes que les riverains connaissent déjà dans le cadre de la mise en œuvre des PPRT, c'est-à-dire des Plans de Prévention des Risques Technologiques. C'est vrai qu'au niveau réglementaire et au niveau législatif, tout évolue très vite. On l'a vu, puisque les distances ont été réduites justement par des surprotections telles qu'elles sont annoncées de manière théorique. Le Maire d'une commune quel qu'elle soit a le souci non pas uniquement d'une réélection éventuelle, puisqu'il a le souci de faire respecter les textes qui sont mis en œuvre et surtout il agit au nom de l'Etat sous le contrôle de l'égalité. Le contrôle de l'égalité, c'est le Préfet qui l'exerce sur le département de l'Ain comme dans tout département. Dans ce cas-là qu'est-ce qui lui reste à prendre en compte ? Les documents d'urbanisme qui ont été mis en œuvre à un moment donné ou à un autre et qui viennent justement réglementer un petit peu le développement urbanistique de la commune.

Lorsqu'à l'instant T, certaines personnes déposent un permis de construire, je relate un petit peu les quelques éléments, le Maire a pour consigne de vérifier urbanistiquement si tout correspond. En l'occurrence, ses craintes légitimes font qu'entre le passage d'un POS qui est existant et la mise en œuvre d'un PLU, c'est-à-dire d'un Plan Local d'Urbanisme, qui est à venir, il y a un laps de temps qui s'écoule. Ce qui prévaut et ce qui est opposable au tiers, c'est le POS en attendant que le PLU soit appliqué. Tout simplement tout ça pour dire que lorsque des personnes déposent un permis de construire, si le Maire se refuse à accepter le permis de construire sous l'application d'un règlement de POS, il ne peut pas faire autrement, sinon c'est le Préfet qui le défère au Tribunal Administratif car il ne peut pas s'opposer à la constructibilité d'un terrain. Voilà juste pour préciser.

Nous les Maires, on nous remet un petit peu tous les éléments et surtout la responsabilité, nous l'assumons. On ne se défile pas. Moi, je n'ai pas pour habitude de me défiler. Lorsque je vais négocier à la Préfecture, parfois je réussis et parfois je ne réussis pas. En tous les cas, force de loi fait que nous avons à un moment précis à prendre nos responsabilités. Lorsqu'on accepte un permis de construire qui peut être contesté par les uns et par les autres, ce n'est pas à des fins électorales. Parce que la logique, et c'est ma logique aussi, fait que bien au contraire – je suis d'accord avec François Magnat – il peut y avoir des évolutions réglementaires ou législatives surprenantes parfois. On en est les premières victimes, mais qui font que ces évolutions feront peut-être qu'à un moment donné, je l'ai déjà dit en séance publique tant à Etrez qu'à Marboz, on aura à se pencher sur des mesures d'expropriation, des mesures d'indemnisation que nous sommes les premiers à regretter et à combattre puisque, dans ce cadre-là, les communes seront encore une fois largement associées à l'indemnisation qui sera versée aux riverains.

Que chacun prenne ses responsabilités, à la fois les élus, il n'y a bien sûr pas de problème, mais aussi les personnes qui s'engagent dans des opérations urbanistiques qui et elles le savent peuvent comprendre des risques flagrants. Ça, je crois que tout le monde en est bien conscient. Voilà ce que je voulais dire sur le sujet. La peur n'empêche pas le danger et chacun à un moment donné doit trancher et doit s'engager sereinement dans des opérations et surtout ne pas revenir quelques années après frapper à nouveau à la porte de la collectivité pour se plaindre. Je répète, j'ai quelques expressions un peu toutes faites, mais on parlait de bouc émissaire à Etrez. N'est-ce pas Gérard ? On parlera encore de bouc émissaire à Marboz. C'est trop facile, après, de venir chercher des responsabilités là où on est venu quelque temps avant chercher une ouverture. Voilà ce que je voulais dire sur ce sujet-là.

Jean SORNAY

Merci de ces précisions importantes. Autre question ? Monsieur au pull jaune.

Pierre MELIN, Marboz

Je comprends un peu ce que voulait dire Monsieur, à savoir que la zone de PPRT est de 600 mètres pour les Etablissements Recevant du Public. Par ailleurs, quelle est la zone de protection ailleurs qu'à proximité des ERP ?

Jean SORNAY

Monsieur Suisse-Guillaud, précisez-nous ça.

Denis SUISSE-GUILLAUD

On va peut-être faire une réponse à plusieurs voix.

Pierre MELIN

Parce qu'apparemment, on a l'air de pouvoir construire à 20 mètres de la canalisation. Je n'aimerais pas trop personnellement.

Denis SUISSE-GUILLAUD

On va essayer de répondre assez clairement à cette question parce qu'effectivement, elle le mérite. Strictement parlant, la construction à 10 mètres de la canalisation est autorisée, sous réserve des dispositions du PLU ou du POS. Sauf les ERP (Etablissements Recevant du Public). Pour être clair, ce sont les salles des fêtes, ce sont les écoles, ce sont les Mairies, ce sont les églises. Evidemment, on essaiera de passer à plus de 600 mètres de ces choses-là. Si ce n'est pas possible, on sur-épaissira. Pour répondre clairement à votre question : il est possible de construire à 10 mètres de la canalisation, est-ce que c'est souhaitable ? Globalement, je parle sous le contrôle de notre Directeur régional, GRTgaz ne le souhaite pas évidemment. Globalement, quand on fait une nouvelle canalisation, je ne parle pas des canalisations existantes, sur les nouvelles canalisations, on essaiera d'éviter comme la peste, mais il y a des fois où on ne peut pas éviter la peste, les zones urbanisées, les zones d'urbanisation futures et puis si possible les zones qui seraient ouvertes à l'urbanisation dans une vingtaine ou une trentaine d'années, c'est-à-dire au-delà du PLU.

C'est dans ce dialogue avec le territoire qu'on essaiera d'anticiper un petit peu pour ne pas se retrouver et Monsieur Gestas a raison dans des situations absolument infernales où d'une part, les gens demandent des choses et d'autre part, il y a des réglementations qui s'appliquent. C'est toujours compliqué. L'intérêt d'une nouvelle canalisation, pardon de parler comme ça, c'est qu'on a un peu de souplesse. En gros, on demandera à la fois aux communes pour leur PLU et même à plus long terme pour les intercommunalités. Je ne sais pas exactement la taille ici, mais les SCOT (Schémas de Cohérence Territoriaux), c'est-à-dire les types de PLU à l'échelon d'une grande agglomération.

Là, on essaiera de voir ce qui est prévu à très long terme pour ces choses-là. Si on nous dit : là-dedans, il y a un hôpital, on l'évitera. Là-dedans, il y a une maison de retraite, ça a été le cas un peu plus haut, on l'évitera. Parce que nous, notre souci pour mieux respecter la sécurité, c'est qu'il n'y ait pas trop d'urbanisation à côté de nos canalisations. Par contre, réglementairement, et pour conclure là-dessus, une construction de maison peut se faire à 10 mètres d'une canalisation. On ne le souhaite pas, mais c'est possible. Pour une nouvelle canalisation, on essaiera de passer loin des zones urbanisées. Le PLU ne prévoira pas, sauf cas particulier, une construction à proximité de notre canalisation. On y a intérêt aussi.

Jean SORNAY

Prochaine question, Monsieur devant, deuxième rang.

Georges MICHELARD, agriculteur et membre de la FNSEA de l'Ain

Bonsoir tout le monde. Déjà, par rapport à ce qui vient d'être dit, je suppose qu'il y a aussi les terrains de sport. Je suppose qu'il n'y a pas que les bâtiments qui peuvent être impactés par les distances. C'est ce qui n'a pas été évoqué pour le moment. Mon but d'intervention, c'est par rapport à l'agriculture qui subira, je pense, un des plus forts impacts aussi. Par rapport au déboisement, on est aujourd'hui confronté à des problèmes de compensation quand il y a déboisement. Quand on dit compensation, c'est encore de la perte de terrains agricoles. En plus de l'impact, j'aimerais savoir s'il n'y a pas moyen de trouver des essences ou une formule pour éviter d'avoir à faire des compensations de reboisement sur des terrains

agricoles environnants. Par rapport aussi aux profondeurs du gazoduc, 1 mètre, ça paraît élevé. Je sais bien que ça va faire 2,20 mètres d'enfouissement. Mais par rapport à ce qui est agricole, 1 mètre, ça n'est pas très élevé quand on a des réseaux de drainage et les exécutoires d'assainissement (les fossés). 1 mètre, ce n'est pas grand-chose.

Il faut faire très attention que l'on ait un peu plus de 1 mètre de profondeur dans les bas-fonds. Autrement aussi, par rapport au suivi du chantier, on a vu des images tout à l'heure par rapport au tri de la terre qui se fait, la terre végétale d'un côté et la bonne terre de l'autre. Malheureusement, on constate que dans beaucoup de travaux, ce n'est pas suivi. Au début des travaux, la terre est triée de chaque côté. Quand elle est repoussée en place, c'est rarement fait dans des bonnes conditions. Il serait souhaitable par la profession via les Chambres d'Agriculture ou n'importe quelle filière qu'il y ait un système de suivi de chantier avec des référents pour qu'on puisse intervenir dès que ça dérape parce que quand on passe une semaine, les travaux changent des fois très vite au bout d'une semaine. On a subi pour l'autoroute A39 des fois des aberrations. On a vu des matériaux qui se sont fait trier parce qu'il fallait les trier et puis dès que les personnes ont eu le dos tourné, ils ont tout enfoui au même endroit. Je pense qu'il sera très intéressant d'avoir un suivi local.

Jean SORNAY

Merci. Là, on a une série de questions très importantes auxquelles vous allez répondre. N'oubliez pas la première qui a trait aux terrains de sport. Si vous pouviez y répondre aussi...

Denis SUISSE-GUILLAUD

On va faire une réponse à plusieurs voix à la tribune et puis peut-être dans la salle. Sur les terrains de sport, Monsieur Michelard, vous avez raison, c'est un oubli de ma part. C'est un ERP et mes collègues ont chaudement approuvé votre intervention. C'est bon. C'est oui. Sur le sujet de l'agriculture en général et puis on rentrera dans les détails, effectivement les gazoducs et les canalisations passent en majorité dans les territoires ruraux et agricoles. On ne peut pas commencer à passer chez vous sans en parler très en amont et très finement. Parce qu'à la fois, c'est votre outil de travail, et nous devons vous le restituer dans les meilleures conditions possibles pour que cet outil de travail reste un outil de travail. Ce qui s'est passé sur l'autoroute, avez-vous dit, c'est le genre de chose qu'il ne faudrait peut-être pas qu'il se passe sur votre territoire.

Sur la question de principe de référents agricoles, de surveillants agricoles ou de choses comme ça, de garants agricoles, pourquoi pas. Vous nous en reparlerez dans la négociation. Vous savez que l'on va passer des accords, il y a un protocole national agricole entre GRTgaz et la profession agricole et dans la plupart des cas, il y a une déclinaison départementale. Si vous pensez qu'il y a un sujet qui est important de suivi de chantier, vous nous le direz et on verra ensemble les modalités exactes de mise en œuvre. Est-ce que c'est un surveillant agricole ? Est-ce qu'on se donne rendez-vous toutes les semaines ? Bref, il faudra qu'on invente des choses assez pratiques et ça, ça sera consigné par écrit dans le protocole départemental avec vos organisations. On peut répondre assez simplement sur le principe à cette question.

Dans les modalités, il faudra peut-être qu'on se voie parce qu'on a 200 kilomètres pour Val de Saône et si vous nous dites tous les deux jours : rendez-vous à telle heure à tel endroit, ça sera peut-être un petit peu compliqué, mais on essaiera de s'organiser pour répondre positivement. L'idée, c'est vraiment qu'on trouve le système *ad hoc* pour répondre à vos questions. Sur la profondeur, sur le suivi de chantier, j'y ai répondu. Sur la compensation, c'est extrêmement important, merci mes collègues. Il se trouve qu'à Etrez, on a des billes sur ce sujet-là. Vous savez que quand on a créé la station de compression, je parle sous le contrôle de Jacques Simonin qui connaît aussi le sujet, on a déboisé et on a compensé. On a compensé sur nos propres territoires, sur nos propres terrains dans des zones qui étaient jugées impropres à l'agriculture. On a trouvé, à Etrez au Sud de la station de compression, vous n'étiez peut-être pas concerné, je n'en sais rien, en tout cas la profession agricole a été associée.

Pour ne pas le nommer, Monsieur Brevet puis la Chambre d'Agriculture ont été associés aux mesures de compensation. En gros, on n'a pas distrait. Peut-être un petit mot sur la compensation. On avait déboisé 1 hectare pour faire la station de compression, on a été obligé de replanter 1 hectare. L'idée, et c'est ce que les agriculteurs appellent la double peine, c'est qu'on leur prend du terrain et ensuite on est obligé encore de reprendre des terres agricoles pour reboiser. Là, il se trouve qu'on avait des terrains à nous sur lesquels il n'y avait pas de baux agricoles. Ils avaient été dénoncés étant des terrains impropres ou du moins pas aptes à une première production pour l'agriculture. On a une solution concernant Etrez. Voilà sur la compensation, c'est relativement simple. Les surfaces boisées sur notre tracé, et notamment dans l'Ain, ne sont pas très importantes. Après à Cîteaux ou à Palleau, c'est peut-être un sujet un peu plus important. Ludovic Lecellier va répondre sur la profondeur.

Ludovic LECELLIER

Aujourd'hui, comme vous l'avez dit sur notre fuseau, il y a 80 % de la surface qui est en zone agricole. Pour étudier les enjeux, nous nous sommes rapprochés des Chambres d'Agriculture qui nous ont dit immédiatement : effectivement, il y a beaucoup de parcelles drainées. A ce stade des études, je ne peux pas vous donner les solutions techniques qui vont nous permettre de ne pas impacter votre réseau de drainage. Ce que je sais, c'est que dans la poursuite de nos études, dans la concertation avec les Chambres d'Agriculture et avec les agriculteurs et la profession agricole, on va étudier comment passer par les parcelles sans impacter les réseaux de drainage. Soit, en enfouissant plus profondément notre canalisation, soit, en réalisant des travaux adéquats en se rapprochant des entreprises qui ont déjà travaillé sur vos propres réseaux de drainage. J'espère avoir répondu à votre question.

Jean SORNAY

Là, vous nous dépeignez un monde idéal. Quels sont les engagements concrets que peut prendre GRTgaz par rapport aux propriétaires des parcelles et aux exploitants sur le plan du suivi de chantier et de la remise en état des terres ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Ce n'est pas un monde idéal qu'on décrit parce que si on ne fait pas ça, on aura de toute façon des ennuis avec la profession agricole sur 200 kilomètres. C'est simplement réaliste. Les engagements que l'on peut prendre sur le drainage, c'est relativement simple, il faut être clair, on va citer les noms. Vous avez une CUMA de drainage qui sait faire les travaux ou une société anonyme ex CUMA de drainage. Honnêtement et quelles que soient les conditions, on donnera les travaux à cette CUMA qui sait faire. On l'a déjà dit en Saône-et-Loire. L'engagement concret, c'est que ceux qui ont déjà réalisé les travaux, ceux qui ont des garanties décennales, on les recontactera et on leur donnera les travaux. Là, s'il y a bien des gens qui savent faire, c'est vous et vos organisations qui savez faire le drainage. Nous, nous ne savons pas faire le drainage.

On sait vaguement faire des canalisations de gaz, mais le drainage ça n'est pas notre métier. La réponse à Monsieur Sornay, l'engagement est que l'on fera travailler les gens du coin qui sont mandatés par les organisations agricoles pour faire ce genre de métier. Je ne peux pas mieux vous dire. Après, on verra, il faudra discuter des prix parce qu'ils seront peut-être tentés de nous faire payer un peu cher, mais on en discutera. Ce n'est pas vraiment le problème. Je dis ça pour détendre un peu l'atmosphère. Simplement, l'idée, c'est qu'on s'adresse aux gens qui savent faire. Si vous avez des gens qui savent faire, et la CUMA Bresse et de Saône-et-Loire ont un directeur commun si j'ai bien compris, ils savent de quoi ils parlent.

A la limite, ce sont eux qui feront. Et puis à la fin, on doit signer un état des lieux de fin de travaux. Tant qu'il n'est pas signé, on n'a pas de solution. Pour vous payer puisqu'il y aura des dégâts aux cultures, c'est une solution qu'il faut que l'on sorte. On s'adressera aux gens qui savent faire et on a une obligation de résultat. Je ne peux pas mieux vous dire. C'est vous et vos organisations qui allez faire les travaux. J'espère que vous y arriverez parce que le drainage n'est pas techniquement très facile et puis ensuite il faudra qu'on couche tout ça sur

le papier par un état des lieux de sortie qui scellera notre accord. Il faudra bien qu'on dialogue pour qu'on trouve un point de sortie.

Jean SORNAY

Vous reprenez une fois le micro et ensuite on passera à Monsieur.

Georges MICHELARD

Je le reprends deux secondes. Simplement pour dire qu'il y a le drainage, mais il n'y a pas que le drainage. Il y a aussi les fossés qu'il ne faut pas perdre de vue. Il y avait autre chose, mais j'ai mangé la consigne. Merci.

Jean SORNAY

Quand ça vous reviendra, levez la main.

Jean-Yves ARNAUD, cadre technique GRTgaz région Rhône-Alpes

Je voulais juste apporter quelques précisions sur le drainage. En tant qu'exploitant, on prend en compte et on prend en charge les surcoûts liés à des drainages potentiels une fois la canalisation posée. Si vous devez refaire un schéma de drainage par rapport à l'irrigation de votre champ, si la présence de la canalisation GRTgaz vient justement impacter et donner un coût supplémentaire par rapport à un drainage sans canalisation, GRTgaz prendra en charge justement ce surcoût-là. Si par exemple 5 ou 6 ans après la pose de la canalisation, on a un drainage qui vient d'être bouché lié à la présence de cette canalisation-là, vous faites remonter justement cette information-là auprès de GRTgaz. Des personnes côté secteur, comme Laurent Michoux qui est à ma gauche, répondront à cette question, étudieront avec vous des solutions. S'il s'avère que ce soit bien la canalisation qui est la cause du blocage des drainages, GRTgaz prendra en compte ce point-là. Le deuxième point, c'était par rapport à votre première question sur les sous profondeurs, on passe régulièrement en fait sur nos canalisations vérifier justement les profondeurs des canalisations et notamment les points sensibles qui sont, comme vous l'avez bien indiqué, les fossés qui peuvent justement être assujettis à des risques de sous profondeur. Dès qu'on se retrouve en sous profondeur, on prend contact avec l'exploitant pour poser soit des buses, soit des solutions techniques pour protéger justement cette canalisation-là.

Jean SORNAY

Merci de ces précisions. Monsieur au fond et ensuite Monsieur Magnat.

Bernard BOULLOUX, Agriculteur, référent Chambre d'Agriculture

Bonsoir. Je suis en retraite, mais je n'ai pas oublié les collègues qui sont plus jeunes. Comme j'habite à Etrez, je peux apporter un témoignage grandeur nature du monde idéal. Je pense qu'à 95 %, c'est le monde idéal. Ça se passe bien, mais il y a toujours quelques loupés de temps en temps. Après, c'est quand même plus compliqué. Je voudrais évoquer notamment le tri des terres, surtout quand ça se termine au mois de novembre, que c'est tout en eau, ça devient très difficile d'être remis en état correctement. L'entreprise de drainage essaye de faire certes ce qu'elle peut, mais quand les conditions n'y sont pas, elles n'y sont pas et n'y sont pour personne. Là, je fais référence au dernier chantier qui a été fait, il y a deux ans, où aujourd'hui on peut encore aller voir tranquillement sur le terrain et on voit la nette différence puisque la remise en état n'a pas été à la hauteur. Je voudrais aussi en remettre une couche par rapport à ce que Georges disait sur les drainages. Comme je l'ai dit, c'est difficile de refaire vraiment tout à l'identique comme avant. Moi, il me semble que la sur-profondeur, surtout pour ce qui est à drainer, même si vous avez fait allusion qu'il ne s'en faisait plus ou pas beaucoup, il y en aura toujours un peu à faire. 1 mètre, ça n'est pas si profond que ça.

Jean SORNAY

Merci, Monsieur. Le tri des terres, quand on a les pieds dans l'eau d'une part et puis les sur-profondeurs par rapport au drainage.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Sur le tri des terres, en gros vous parlez de la période des travaux. Globalement, on a fait quelques progrès puisqu'on essaye d'éviter – alors la météo n'est pas forcément de la partie – les périodes pluvieuses. Ludovic Lecellier l'a dit tout à l'heure, on le fait aussi pour des questions environnementales. On n'a pas le droit d'intervenir. S'il y a une mouillère ou un endroit que vous savez très humide, dites-le nous. Ça ne veut pas dire qu'on interrompra à tout prix les travaux, mais honnêtement les chantiers des Hauts de France ont été arrêtés en gros début octobre, à une période qui était encore acceptable. C'est pour cela que l'on a prévu deux saisons de pose si vous voulez et qu'on se donne un peu de respiration tout en sachant que ça ne sera pas miraculeux et que peut-être la dernière parcelle de la deuxième année ne se fera peut-être pas.

Je pense que l'idée, c'est vraiment avec vous de trouver des solutions et je ne décris pas un monde idéal parce que si on ne fait pas bien ça, trois ans après vous nous en reparlez. Il faut donc faire bien la première fois. Evitons de mettre des bulles en travers dans des mouillères qui salopent un peu tout et puis après on ne s'en sort pas. Il faut attendre deux ans, vous avez raison, il y a des endroits qui ont encore des traces de tout ça. Honnêtement, on n'a pas un bureau des plaintes qui est ouvert jour et nuit et avec une queue infernale. C'est que les gens ont dû à peu près y trouver leur comptant puisqu'on a prévu trois ans d'indemnités ou quatre ans d'indemnités. Il n'y a pas eu de plaintes constituées. Tout à l'heure, Jean-Yves Arnaud a pris la parole, il vous a expliqué qu'il fallait lui en parler. Les gens nous connaissent sur le terrain.

Il y a un interlocuteur pratiquement par commune. On désignera un interlocuteur chantier par commune. Faites remonter les plaintes. Cinq ans après, il y a toujours un petit peu des choses. Honnêtement, dans les faits, il n'y a pas beaucoup de plaintes. La Chambre d'Agriculture ne nous écrit pas tous les deux jours avec du papier recommandé pour dire sur l'artère du Macônnais que vous signaliez Etrez-Génélard : il y a encore des problèmes. Après, qu'il y ait des problèmes à un endroit, évidemment, mais on n'a pas du papier bleu tous les jours. Voilà ce que je souhaitais dire. Sur le drainage évidemment, si la solution, c'est partiellement une sur-profondeur, pourquoi pas, mais on en parlera avec vous et en particulier l'équipe technique en parlera avec vous et on conviendra de la bonne méthode. Si c'est une sur-profondeur, on fera une sur-profondeur. Elément numéro 1, on évite les parcelles drainées. Des fois, ça n'est pas possible, mais on évite. Des fois après, ça n'est pas possible, on sur-profond, on enfouit.

Jean SORNAY

Monsieur Suisse-Guillaud, j'ai noté que vous disiez qu'il y aura un interlocuteur désigné par commune.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Oui. L'idée, c'est qu'il y aura un référent. Il ne sera pas unique pour une commune. Mais au moins le Maire, le Syndicat Agricole, la population, les associations, auront un numéro de téléphone qui leur donnera accès à quelqu'un, à un interlocuteur. L'idée, c'est qu'on ne se retrouve pas à téléphoner à un endroit où il n'y a personne, il y aura quelqu'un au bout du fil. Ça sera sur un chantier. Ce seront les interlocuteurs qui seront désignés par l'équipe et là ils referont remonter les problèmes.

Jean SORNAY

C'est un engagement important. Monsieur Magnat !

François MAGNAT

Oui. J'aimerais bien qu'on puisse voir à l'écran... Voilà, c'est ce que je voulais voir. Vous nous avez dit que vous alliez privilégier de passer plutôt à l'Est de Bourg-en-Bresse. Vous avez parlé de compensation forestière. Ce qui m'interpelle, c'est que le tracé, à l'Est, passe majoritairement dans la forêt de Tessonge, de Jasseron, et ainsi de suite le long de l'autoroute apparemment. Ma première question : est-ce que ce tracé serait vraiment tout près de l'autoroute ? Deuxième question, si ce n'est pas le cas, il va passer majoritairement dans la forêt et ça ne va pas être 1 hectare qu'il va falloir compenser, c'est beaucoup plus. Où allez-vous trouver ces terrains ? C'est pour cela que la partie à l'Ouest étant moins dans la forêt puisque ce ne sont que des terrains agricoles est moins compensée. D'un côté, il y a l'avantage de ne pas passer dans les terrains agricoles, mais il faudra bien trouver la compensation.

Jean SORNAY

Allez-y !

Ludovic LECELLIER

Alors, c'est une erreur de ma part tout à l'heure. Tout à l'heure, quand je parlais d'une préférence pour l'est, je parlais du départ d'Etrez, mais alors pas du tout de Bourg-en-Bresse. Il n'y a pas de préférence aujourd'hui pour le contournement de Bourg-en-Bresse.

François MAGNAT

Ça n'empêche pas la question.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Oui. La question n'est pas moins pertinente effectivement, Monsieur Magnat. Erreur de présentation, l'est et l'Ouest de Bourg-en-Bresse, la réunion publique à Bourg-en-Bresse est la semaine prochaine dans le même format que celle-ci. Ce sujet n'est pas tranché. Clairement, il n'est pas tranché puisque d'un côté, vous avez signalé qu'il y avait l'autoroute. C'est plutôt le fuseau lié à l'autoroute effectivement. De l'autre côté, c'est plutôt le fuseau lié à la canalisation existante, sauf qu'à Saint-Denis-lès-Bourg, on ne peut plus suivre la canalisation existante puisqu'il y a de l'urbanisation qui est venue. Il y a la déviation Ouest de Bourg-en-Bresse. Donc, on est obligé de s'éloigner. Donc, sur l'idée, c'est de passer le plus proche possible de l'autoroute, sur le fuseau est et de ne pas aller se promener dans la forêt. D'autant que certains Maires et certaines Communautés de Communes ont des projets de zones d'activités ou de choses comme ça. Il ne s'agit pas d'aller se balader dans la forêt de Tessonge. Non.

C'est à proximité de l'autre côté de la clôture de l'autoroute parce qu'effectivement dans le domaine public autoroutier, ils réservent leurs terrains pour une éventuelle troisième voie. Je n'en sais rien. En tout cas, ils ne nous autoriseront pas à l'intérieur du domaine public autoroutier. Par contre, tout de suite à l'extérieur, c'est sans doute possible. Il faudra creuser la question, mais effectivement il y aura le problème de la compensation, si on est là-dedans. Ce qui est compliqué en compensation, c'est qu'on tombe assez vite d'accord avec les organisations agricoles pour aller reboiser sur le Revermont ou ailleurs. Sauf que l'administration nous dit : reboisez à l'endroit où vous déboisez ou à côté. On tourne un peu en rond. Evidemment, on évite de déboiser pour ne pas se retrouver dans des situations de conflit avec la profession agricole. Retenez l'idée. Sur le Sud, c'est-à-dire Arc Lyonnais, pas de préférence. Sur Val de Saône, c'est plutôt le côté est de la canalisation existante qui serait privilégié, mais c'est un élément de réflexion à apporter au débat.

Jean SORNAY

Prochaine question ? Madame !

Julie LAURENT, Chambre d'Agriculture de l'Ain

J'avais une question par rapport aux zones AOC puisqu'on est en pleine Bresse, (AOC beurre et crème, volaille de Bresse, etc.). Un certain nombre de contraintes pour les agriculteurs, notamment en termes de mètres linéaires de haies. Qu'en est-il au niveau du passage de la canalisation ? Déjà, il y aura des problèmes en phase travaux s'il y a du fauchage, ce qui peut poser problème au niveau des agriculteurs qui risquent de perdre leur labellisation. Sur le long terme, est-ce qu'ils auront le droit de faire repousser des haies éventuellement sur la canalisation ?

Jean SORNAY

Interruption des parcours, rétablissement des haies.

Ludovic LECELLIER

Effectivement, c'est un des enjeux qui nous a été remonté par les Chambres d'Agriculture et par la Chambre d'Agriculture de l'Ain (AOC des volailles de Bresse et de la crème et du beurre de Bresse). Aujourd'hui, comme j'ai répondu tout à l'heure, on n'est pas assez avancé dans les études pour savoir exactement où est-ce que la canalisation va passer, quelles parcelles vont être impactées ? Mais, il est évident que dans notre recherche du tracé de moindre impact, on prendra en compte les cahiers des charges que l'on récupérera auprès de l'INAO sur tout ce qui est AOC. On essaiera d'impacter le moins possible les parcours des volailles ou les parcelles concernées. Ensuite, pour la question sur les haies, comme je le disais tout à l'heure, sur cette bande de servitude de 20 mètres, il n'y a aucune restriction sur les cultures, haies comprises. Si ce n'est les arbres de plus de 2,70 mètres. J'espère avoir répondu à votre question.

Jean SORNAY

Merci. Qui lève la main ?

Roland BOZON, citoyen du gaz, riverain Storengy et futur riverain Grt

Moi, une question un peu plus technique. Quand j'ai construit en 1994, c'était à 30 mètres des collectes de gaz. Là, pourquoi ce n'est plus que 20 mètres avec un gazoduc avec un diamètre plus important ? Deuxièmement, comme il y a des ingénieurs un peu ce soir, je voulais savoir quelle était la gêne occasionnée par la station de compression et puis le niveau de bruit et le périmètre de gêne.

Jean SORNAY

Merci. Deux questions bien distinctes, l'une sur les 30 mètres autrefois qui seraient devenus 20 mètres aujourd'hui et l'autre sur les nuisances possibles de la station de compression.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Alors, une réponse à deux personnes si vous me le permettez, Monsieur Sornay, avec mon collègue Jacques Simonin. Sur le premier point, ce ne sont pas 30 mètres qui seraient par hasard redevenus 20 mètres. C'est que la pression sur les tubes de collecte, sauf erreur de ma part est différente, elle est de plusieurs centaines de bar. Ce qui induit les 30 mètres. Ce n'est pas un changement de réglementation, c'est que ce sont deux pressions différentes. Le diamètre importe effectivement pour la distance, mais la pression est aussi un paramètre important. Voilà pour cette première question et puis si on peut donner la parole, Monsieur le Président, à Jacques Simonin qui est le Directeur de projet de la station et de l'interconnexion future.

Jacques SIMONIN

Sur la question du bruit en limite de nos stations, nous sommes assujettis à un certain nombre bien sûr de règles en termes d'impact d'émission acoustique. Nous devons respecter à la fois des niveaux sonores, mais aussi des seuils d'émergence par rapport au bruit hors fonctionnement de la station. Ça, bien sûr, ça fait l'objet d'engagements auprès de l'administration et l'objet de contrôles de la part de l'administration pour vérifier qu'on respecte bien ces niveaux sonores. Ce sont des niveaux très exigeants en matière d'émission acoustique. Les contraintes imposées sont très importantes. Je précise par ailleurs que notre station qui est en cours de construction est équipée aujourd'hui de deux électrocompresseurs qui sont des machines particulièrement moins bruyantes que pouvaient être les turbines à gaz ou les motocompresseurs qui étaient des machines à entraînement thermique. Là, ce sont des moteurs électriques en bâtiments en béton qui sont très silencieux. Et donc, le projet Val de Saône prévoit le rajout d'une troisième machine de même technologie.

Jean SORNAY

Concrètement, ça correspond à quoi des niveaux très exigeants pour le commun des mortels ?

Jacques SIMONIN

Je n'ai pas les chiffres en tête. Encore une fois, il y a un seuil d'émergence qui prévoit de ne pas dépasser plus de 3 décibels de mémoire par rapport au niveau ambiant à certaines distances et en limite de propriété. Je crois que c'est 6 décibels, mais je ne connais pas les chiffres par cœur. On doit non seulement respecter un seuil à niveau sonore, mais aussi une limitation de l'augmentation du bruit par rapport au niveau ambiant, c'est-à-dire toutes installations à l'arrêt.

Jean SORNAY

Monsieur qui avait posé la question ? Les membres de GRTgaz nous disent qu'ils feront une réponse écrite plus documentée à cette très bonne question. Merci bien. La prochaine, Monsieur le Maire.

Gérard PERRIN

Oui. Une question par rapport aux engagements puisque j'ai une mauvaise expérience sur la commune de Cras, il ne s'agit pas d'un réseau avec une longueur aussi longue que ceux qui sont en débat public aujourd'hui. Il s'agit simplement d'une canalisation qui a été conduite par GRTgaz pour le compte de Storengy entre un puits et la station centrale. A un moment donné, vous avez eu des difficultés pour passer en servitude privée. Nous avons autorisé la pose de la canalisation sur un chemin rural et j'attends toujours la signature de la convention

Jean SORNAY

Qui répond ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Je pense que Monsieur le Directeur va vous répondre sur le plan politique. A question posée, réponse à apporter. Inutile de vous dire qu'en tant que responsable des deux projets, je ne suis pas au courant. Je le confesse. Par contre, on vous apportera une réponse.

Daniel BOURJAS

Je n'ai pas connaissance de ce problème de convention qui n'est pas signée. On va se renseigner avec Storengy et on vous apportera une réponse à la question.

Jean SORNAY

Nous, Commission du Débat Public, veillerons à ce que cette réponse soit apportée. Elle figurera et sera versée sur le site du débat public avec tous les autres arguments. Merci. A qui le tour ? Monsieur Magnat a des questions inépuisables.

François MAGNAT

Plus vous donnez de renseignements, plus les questions arrivent. Vous avez parlé tout à l'heure des haies à 2,70 mètres maximum sur les canalisations, sur la portion de 20 mètres. Qui entretient cette haie à 2,70 mètres ?

Jean SORNAY

Ce n'est pas moi. C'est donc quelqu'un de chez vous.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Sur la hauteur, c'est une réglementation qui date du code napoléonien. Le code napoléonien avait décidé des arbres de haute tige de plus de 2,70 mètres. Pourquoi des arbres de haute tige ? Nous, ce qui nous intéresse honnêtement, ça n'est pas tellement la hauteur, mais c'est la profondeur. C'est un reliquat du code rural et du code napoléonien qui fait qu'on se retrouve à gérer cette affaire-là. Honnêtement, sur la bande de servitude, si elle est à 3 mètres, personne ne dira rien. Après, ce qu'il faut éviter, ce sont des arbres à racines profondes qui viennent se prendre dedans. On imagine, je ne suis pas forestier, que des arbres comme des noyers, qui ont des racines à faible profondeur, font plus de 2,70 mètres. Les abricotiers de la vallée du Rhône qui sont replantés sur les canalisations ou à proximité font plus de 2,70 mètres. Ils ne font pas non plus 10 mètres, mais qui contrôle, je ne sais pas très bien et qui entretient, je ne sais pas si on va aller couper les arbres fruitiers dans la vallée du Rhône qui sont à proximité de notre canalisation. On en discute. Daniel Bourjas complétera. Sur le principe, il y a une des prescriptions assez anciennes qui est à adapter si vous voulez. Retenez cette idée-là. Ce sont surtout les arbres qui vont toucher la canalisation dont la plantation est interdite sur la bande de 20 mètres. Sur la hauteur, Daniel Bourjas va vous apporter un complément.

Daniel BOURJAS

Comme le dit Monsieur Suisse-Guillaud, on n'est pas là avec un double décimètre à mesurer tous les jours la hauteur des arbres. Néanmoins, si vous avez un projet de planter au-dessus de notre canalisation, on va examiner avec vous la nature de l'espèce que vous comptez planter pour vérifier si ça fait plus de 2,70 mètres ou moins. En plus, nous avons la responsabilité de l'entretien des bandes de servitudes. On fait le nettoyage au-dessus de la canalisation. C'est dans ce cadre-là qu'on peut s'apercevoir que des arbres ont poussé au-delà de 2,70 mètres et on regardera avec vous s'il est nécessaire de les tailler ou pas. Nous avons la charge de l'entretien de la bande de servitude au-dessus de la canalisation. Après, il y a la problématique aussi de planter des haies. Si la haie est juste parallèle à notre canalisation dans la bande des 20 mètres et si ce sont des arbres de plus de 2,70 mètres, on regardera ensemble ce qu'il faut mettre comme essence d'arbre pour que ce ne soit pas très élevé.

Jean SORNAY

Je retiens que le noyer est un arbre qui va bien. Autre question ?

Michel BERTHET, exploitant agricole

Ma question serait par rapport à l'enfouissement de la canalisation lorsqu'arrivent plus tard des travaux très importants, style construction de lignes LGV ou autoroutières parce que 1 mètre, ça ne me paraît quand même pas beaucoup par rapport à ces grands travaux.

Jean SORNAY

Allez-y !

Daniel BOURJAS

Quand il y a d'autres grands travaux d'autres aménageurs, nous nous concertons, et l'autre aménageur prend en compte le tracé de notre gazoduc. Le cas échéant, on fait des travaux d'aménagement de notre gazoduc, par exemple lorsqu'il y a une autoroute qui franchit notre gazoduc ou bien une ligne LGV, ou bien une bretelle de sortie d'autoroute, etc. Fréquemment, nous sommes amenés à dévier notre ouvrage, à le replacer en sur-profondeur, etc., et on l'intègre dans le projet de l'aménageur. On intègre si vous voulez les travaux de modification du profil de notre gazoduc dans le projet de l'aménageur.

Jean SORNAY

Une autre question ? Monsieur, vous avez retrouvé ce qui vous manquait tout à l'heure ?

Georges MICHELARD

Non. C'est autre chose. Mais ce n'est pas grave. Vous allez nous trouver pénibles à force.

Jean SORNAY

On est là pour échanger.

Georges MICHELARD

Je plaisante. Tout ça pour dire une chose dont on n'a pas parlé, mais j'aimerais savoir par rapport à la plantation du gazoduc, si la propriété reste au propriétaire ou si elle est acquise par GRTgaz. Je reviens encore sur les essences des arbres parce qu'on a trouvé les noyers et puis il y a les résineux qui ont des racines qui ne sont pas profondes. Dans le cadre des compensations de reboisement, pourquoi ne mettrait-on pas des arbres avec des racines superficielles hors des 10 mètres dont il y a besoin pour l'entretien, ce qui ferait déjà 10 mètres d'utilisés, et moins de compensations ?

Jean SORNAY

Deux bonnes questions, l'une sur le devenir de la propriété du sol et l'autre sur le choix des variétés d'arbres à replanter.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Non seulement, vous n'êtes pas embêtant, mais on va peut-être vous embaucher à la sortie. Concernant la propriété du sol, c'est clair, elle reste au propriétaire. Nous indemnisons sur le barème convenu avec les Chambres d'Agriculture, les services fiscaux pour faire simple, et nous indemnisons forfaitairement la servitude. Mais la propriété reste au propriétaire et nous ne sommes en aucun cas propriétaires. Nous avons simplement un droit d'accès pour entretien. C'est très clair. Sur les essences, vous anticipez un peu ce qu'on fait. En zone boisée, on replante. On déboise sur 40 mètres, mais on replante sur 30 mètres et on ne laisse plus que 10 mètres ou 15 mètres de chaque côté si vous voulez. On laisse 10 mètres de passage pour entretenir. On réduit notre servitude. Il restera quand même un peu à compenser.

Après, il faut qu'on négocie avec l'administration pour qu'elle admette ces replantations comme compensation. Il y a deux niveaux de discussion. Evidemment, vous avez raison, on déboise parce qu'il faut faire passer. On déboise peut-être un peu moins parce qu'en particulier, si ça n'est pas très long et que l'approvisionnement peut se faire un peu différemment en tube ou en matériel, peut-être que la largeur de la piste de travail peut faire 30 mètres pendant un certain temps en zone boisée notamment. Après, on ne déboise d'abord que sur 30 mètres et on reboise sur 20 mètres pour laisser 10 mètres de servitude et d'accès à la canalisation. Voilà comment ça va se passer. Les histoires de compensation sont

détaillées très longuement dans les études et une étude qui est importante, c'est l'étude d'impact.

Jean SORNAY

J'aime bien l'idée des arbres à système racinaire superficiel. C'est à l'étude, ça ? Désolé.

Denis SUISSE-GUILLAUD

Vous allez nous mettre en difficulté. Ce n'était pas votre but. Sur ce sujet-là, l'administration a son mot à dire pour la biodiversité, pour les variétés à remettre en place. Ce n'est pas systématiquement. Nous n'avons pas notre mot à dire. En tout cas, si c'est à proximité de la canalisation, on peut privilégier les racines peu profondes. Par contre, au plan général, il y a des prescriptions sur des types d'essences en fonction des localisations. On en discute avec l'administration et éventuellement avec les gens. Globalement, c'est la remise en place d'essences locales quand même.

Jean SORNAY

Merci. Monsieur !

Jacques PITIOT, Etrez, Vice-Président de l'Association des Riverains du Gaz

Bonjour. Je suis également Président d'une association qui s'appelle La Fête de l'Arbre à Etrez. Pour ce qui est des arbres à enracinement peu profond, il y a un autre risque, c'est le risque par grand vent que les arbres tombent. L'intérêt de mettre des grands arbres à petites racines, je ne pense pas que ce soit ça.

Jean SORNAY

Merci de nous remettre les pendules à l'heure. Qui d'autre veut poser une question ?
Merci.

Benoît MEVORET, agriculteur, Syndicat des Jeunes Agriculteurs

J'avais une question puisqu'on a organisé au mois de septembre dernier la finale nationale de labour à Ars-sur-Formans et on a eu des soucis avec une canalisation de gaz. Au départ, on nous a empêchés de faire quoi que ce soit sur une bande de 400 mètres. Après, en négociant, on a réussi à réduire à 10 mètres et à clôturer de chaque côté pour que le public puisse passer à pied. Sinon, on n'a rien pu mettre, pas de chapiteau ni rien du tout dans les 150 mètres. Je me posais la question de savoir si c'était cohérent avec le fait que vous dites qu'on puisse construire des villas à 20 mètres de la canalisation. Sinon, j'avais aussi un autre petit reproche à faire, c'est sur le schéma où il y avait les travaux. La canalisation n'est pas à l'échelle sur les schémas que vous nous avez présentés.

Jean SORNAY

Premièrement, concours de labour et deuxièmement schéma qui n'est pas à l'échelle.

Daniel BOURJAS

Vous faites allusion à la grande manifestation du mois de septembre, l'incontournable, qui était une manifestation organisée par les jeunes agriculteurs, manifestation internationale de concours de labourage. Le lieu choisi par les jeunes agriculteurs a été un lieu où il y a beaucoup de gazoducs, où il y a une concentration de gazoducs, 8 gazoducs en étoile qui convergeaient vers une ancienne station de compression, la station d'Ars. Alors effectivement, quand on a vu le choix de ce lieu, on n'était pas très content parce que la manifestation attire quelque chose comme 80 000 personnes avec un concours de labourage, avec un risque potentiel lié à une erreur ou je ne sais pas quoi qui pouvait accrocher une canalisation. Néanmoins, tous les agriculteurs qui ont concouru sont des personnes responsables.

Il n'y a pas eu d'incidents et puis ça a été bien maîtrisé avec une préparation avec la Préfecture. D'ailleurs, on a été facilitateur pour que dans les phases préparatoires, on ne crée pas de prescriptions insurmontables pour la bonne manifestation que vous avez organisée. C'est une manifestation particulière qui s'étudie comme un point particulier, qui était en l'occurrence au-dessus de nos réseaux. Pour rassurer tout le monde, ce qu'on a élaboré comme prescription, là où il y avait des activités foraines par exemple, c'était que nos canalisations étaient balisées avec des grillages de part et d'autre. Vous, vous avez eu le temps de semer du maïs à l'intérieur, etc., pour qu'il y ait un aspect aussi esthétique qui ne choque pas le personnel. On a pu faire des choses intéressantes pour que le projet soit possible et ça a été fait de concert avec les services de la Préfecture.

Jean SORNAY

Il y avait une remarque sur l'échelle du schéma.

Ludovic LECELLIER

Effectivement, la canalisation n'est pas à l'échelle, mais le principe de ce schéma, c'est justement un schéma de principe. L'idée, ce n'était pas d'avoir une échelle.

Benoît MEVORET

Le tuyau serait bien plus impressionnant s'il était à l'échelle sur votre schéma.

Denis SUISSE-GUILLAUD

On va changer.

Benoît MEVORET

C'était juste une petite remarque.

Ludovic LECELLIER

Tout à fait.

Jean SORNAY

Merci. Qui d'autre ? Monsieur le Maire de Marboz.

Alain GESTAS

J'aurais aimé une précision sur l'éventuelle extension de la station de compression d'Étrez. Vous nous avez montré tout à l'heure sur le schéma le positionnement, c'est-à-dire de l'autre côté de la route. Est-ce qu'il est envisagé, à un moment ou à un autre, de dévier la route ?

Denis SUISSE-GUILLAUD

Est-ce que vous permettez que ça soit Jacques Simonin qui réponde directement ?

Jean SORNAY

Bien sûr.

Denis Suisse-Guillaud

Merci.

Jacques SIMONIN

Oui, Monsieur le Maire. Effectivement, il est envisagé de dévier la chaussée, notamment pour faciliter l'accès au chantier puisqu'en fait, comme vous voyez sur le schéma, l'extension

de la station et donc la création de l'interconnexion se fera plutôt sur l'est de la station existante. La voie communale qui débouche sur la RD et qui va jusqu'au stockage de Storengy, nous proposons de la dévier provisoirement pendant la phase de travaux et de la rétablir à son tracé initial à la fin des travaux, ce pour des raisons d'accessibilité au chantier, mais aussi pour des raisons de sécurité pour permettre d'éloigner les camions de la zone de travail.

Jean SORNAY

Monsieur le Maire, prenez le micro. Véronique !

Alain GESTAS

Merci. Oui. C'est-à-dire qu'en aucune façon, il n'y aura déclassement de la voie communale pour la décaler plus loin, elle sera purement et simplement remise en service. On est bien d'accord.

Jacques SIMONIN

Voilà. C'est bien ce que je viens de vous dire. C'est-à-dire qu'en fait, le tracé initial sera rétabli à la fin du projet.

Alain GESTAS

Ok. Merci.

Jean SORNAY

Qui veut prendre la parole ? Votre curiosité n'est pas épuisée ? Non ?

Jean-Yves OLLIVIER

Si vous avez épuisé toutes les questions qui vous venaient à l'esprit, nous allons pouvoir lever la séance. Mais si par hasard vous aviez dans les jours qui viennent des nouvelles questions qui naissent, n'hésitez pas à les poser sur le site internet et nous vous répondrons par écrit. Nous veillerons en tout cas à ce que le maître d'ouvrage réponde par écrit dans les délais de quelques jours que nous avons jusqu'ici obtenus. N'hésitez pas à poursuivre cette réunion par des questions écrites. Je lève la séance en vous indiquant qu'au fond de la salle, il y a un rafraîchissement qui vous est proposé en vous remerciant de toutes les questions que vous avez posées qui nourrissent le débat et peuvent nourrir les conclusions que nous tirerons de ces différentes réunions. Merci à tous.